

Certes, il n'entre point dans le plan de ce travail, tout d'histoire et de statistique locale, de discuter les critiques faites à toutes les époques sur l'impôt indirect en général et sur l'impôt octroi en particulier.

Mais il est incontestable que, dans notre pays, toutes les fois que l'on a voulu faire échec au gouvernement établi, ou flatter les passions populaires, on s'est livré à une violente critique des impôts indirects.

Remontant seulement à la fin du premier Empire, nous avons entendu saluer le départ du chef de l'Etat pour l'île d'Elbe par le cri de : « Plus de droits réunis ! » Le mot a disparu, mais heureusement pour notre système d'impôts, les *contributions indirectes* ont pris la place des *droits réunis*, comme ceux-ci avaient pris la place des *aides*, supprimées par la loi de 1794 qui emporta tous les impôts indirects.

La révolution de 1830 fut précédée de nombreux pétitionnements provoqués par Bordeaux contre les contributions indirectes et spécialement pour obtenir la suppression d'un droit de 40 francs par hectolitre qui frappait les vins en bouteilles.

Cet impôt devait disparaître en même temps que le gouvernement de la Restauration ; mais, arrivés au pouvoir, ceux qui en avaient le plus vivement réclamé la suppression ne trouvèrent rien de mieux à faire que de maintenir ce qui existait, en modifiant la quotité des taxes établies et tant soit peu la législation.

Pendant l'Empire et la Restauration, l'impôt indirect avait donc été le point de mire ou plutôt l'arme de guerre des opposants. Le gouvernement de 1830 eut aussi les siens ; mais comme les moyens précédemment employés étaient usés, on dut en chercher d'autres.

Le monopole des tabacs fut le grand cheval de bataille